



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E77680

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2026

ÉDITÉ LE

17/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2001B00117

Siret : 434 796 223 00023

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 14.7789.0 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4470873204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4470873204

Situation fiscale et sociale : A jour au 14/11/2025

Raison sociale : SARL LEPETIT CORPS

Sigle : LE PETIT-CORPS LOUIS SARL

41 RUE PASTEUR
14120 MONDEVILLE

Téléphone : 02 31 84 85 76

Fax : 02 31 83 95 33

Portable :

Site Internet :

E-mail : louislepetitcorps@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

ALLIX GRÉGORY GÉRANT

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/12/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	24/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	15/04/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/04/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	24/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.